

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Avril 2005

Convocation : 08.04.05

Affichage : 08.04.05

Présents :

Mesdames : Jeannine Debort - Isabelle Lesieur- Michèle Martinez- Christelle Cellier

Messieurs : Alain Enault, Maire de Guernes

Daniel Dumont - Marcel Etoc - Sylvain Labedan - Pierre Malèvre – Jean Paul Landrevie

Absents excusés :

Monsieur Henri Nataf ayant donné procuration à Madame Christelle Cellier

Monsieur René Lesieur

Monsieur Sylvain Labedan est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Lecture du procès-verbal de la séance du 17.03.05 Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

Ordre du jour :

1) Vote des 4 taxes

Monsieur Daniel Dumont rappelle la possibilité d'une augmentation des quatre taxes comme évoqué lors de la réunion de travail. Il précise que cette année, elles ont rapporté 180 786 euros à la commune.

L'augmentation proposée est donc de 1,5% appliquée aux taux en vigueur :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote comme suit :

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix (C. Cellier ; H Nataf, JP Landrevie)

2) Approbation du compte administratif 2004 : Commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2004 de la commune par chapitre.

Monsieur le Maire quitte la salle à 21h35mn.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel Dumont, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2004 de la commune dont la balance se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement : 467 549,89 €

Recettes d'investissement : 266 450,01 €

Total des recettes : 733 999,90 €

Dépenses de fonctionnement : 353 455,23 €

Dépenses d'investissement : 94 378,33 €

Total des dépenses : 447 833,56 €

Résultat de l'exercice 2004 : 286 166,34 €

Soit un excédent de clôture de : 546 035,50 €

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix (C. Cellier ; H Nataf, JP Landrevie, P Malèvre)

Monsieur le Maire regagne la salle à 21h40.

Affectation du compte administratif 2004 : Commune

Le conseil municipal constate le résultat de clôture de l'année 2004 d'un montant de 546 035,50 € et le montant des restes à réaliser arrêté au 31/12/04 soit :

Recettes 0 €

Dépenses 201 999,38 €

Soit un déficit d'investissement 201 999,38 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote l'affectation suivante :

Au compte 001, la somme de 211 655,73€ (Investissement)

Au compte 002, la somme de 334 379,77€ (Fonctionnement)

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix (C. Cellier ; H Nataf, JP Landrevie, P Malèvre)

3) Vote du budget primitif 2005 : commune

Monsieur le Maire présente le budget 2005 de la commune, par chapitre, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

-Section de fonctionnement : 789 441,57 €

-Section d'investissement : 1 128 459,46 €

Lors de la délibération, il apparaît que :

- Le conseil s'étonne que malgré une décision prise par les conseillers municipaux en réunion de travail, la subvention à l'association « Guernes Environnement » soit maintenue. Il rappelle qu'il était convenu de n'accorder de subvention qu'aux associations ayant fait parvenir à la mairie, leur rapport moral et financier.

- Tenant compte de cette observation, le Conseil municipal demande que la subvention prévue ne soit pas versée à cette association.

- Madame I Lesieur s'étonne du maintien de la subvention au comité des fêtes. Elle fait remarquer qu'il n'y a pas eu de réunion de cette association depuis plusieurs mois. De plus, elle demande où en est la nouvelle constitution du bureau suite à la démission de plusieurs membres. Monsieur A Enault évoque alors une série d'évènements organisés et il précise que prochainement sera tenue l'Assemblée Générale.

- Madame M Martinez remercie Monsieur Dumont pour nous avoir préparé et présenté les budgets. Elle fait remarquer, qu'une fois de plus depuis quatre ans, l'élaboration des budgets a été réalisée à la dernière minute, et ce, du fait que Monsieur le Maire convoque la commission des Finances dans des délais trop courts, ce qui entraîne des désagréments et du retard..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le budget primitif 2005 comme suit :

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 5 voix (C. Cellier, P. Malèvre ; I. Lesieur; H.Nataf, JP Landrevie)

4) Approbation du compte administratif 2004 : Assainissement

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2004 de la commune par chapitre.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel Dumont, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2004 de la commune dont la balance se décompose comme suit :

Recettes d'exploitation :	24 531,05 €
Recettes d'investissement :	11 584,97 €
Total des recettes :	36 116,02 €

Dépenses d'exploitation :	13 856,00 €
Dépenses d'investissement :	39 833,61 €
Total des dépenses :	53 689,61 €

Résultat de l'exercice 2004 : - 17 573,59 €
Soit un excédent de clôture de : 117 086,40 €

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix (C. Cellier ; H Nataf)

Affectation du compte administratif 2004 : Assainissement

Suivant le résultat de clôture de 117 086,40 €, le conseil municipal après en avoir délibéré vote l'affectation suivante :

Au compte 1068, la somme de 6 850,17€ pour financer la section investissement

Au compte 002, la somme de 110 236,23€

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix (C. Cellier ; H Nataf,)

5) Vote du budget primitif 2005 : Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget 2005 Assainissement, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

-Section d'exploitation : 130 773.08 €

-Section d'investissement : 127 248,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le budget primitif 2005 comme suit :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix (C. Cellier, H.Nataf,)

6) Convention Société Française de Radiotéléphone (SFR)

Monsieur le Maire expose les modifications apportées au contrat avec la Société Française de Radiotéléphone (SFR), à savoir :

Durée de la convention : 3 ans - renouvelables

Délai de résiliation : 18 Mois

Montant du loyer annuel : 6500 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus énoncées.

7) Foyer Rural

Afin de faire face à l'augmentation du coût d'utilisation et d'entretien, il convient d'augmenter les tarifs de celui ci. Il est décidé d'appliquer une augmentation de 5% des tarifs pour l'ensemble des locations et ceci à compter du 1 Janvier 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation des tarifs du Foyer Rural.

Nouveaux Tarifs :

Résidents de Guernes :

- totalité du local – 1 jour :	272,12 €
- 1 journée supplémentaire :	48,02 €
- petite salle – 1 jour :	128,06 €
- 1 journée supplémentaire :	48,02 €

Non résidents :

- totalité du local – 1 jour :	576,26 €
- 1 journée supplémentaire :	248,11 €
- petite salle : 1 jour :	336,15 €
- 1 journée supplémentaire :	200,09 €

Pelouse : 80,03 €

Le montant des cautions reste inchangé.

8) Questions diverses

a) Préparation du budget 2005 :

Monsieur Daniel Dumont remercie Madame Landrevie de l'aide apporté sur l'élaboration du budget 2005. Madame Landrevie fait part à l'assemblée qu'elle n'est pas la raison du retard du budget comme annoncé. De plus, elle indique avoir adressé une lettre recommandée avec AR à Monsieur le Sous Préfet pour s'expliquer. Copie de cette lettre a été envoyée à Monsieur le Maire de Guernes, en recommandée A.R..

b) Poteaux EDF

Monsieur Hilloux fait par à Monsieur le Maire qu'un poteau EDF sur la route de Sandrancourt est bien incliné. Monsieur le Maire prend note et précise qu'il enverra un courrier à EDF.

L'ordre du jour du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie les présents de leur participation aux débats et lève la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance
Sylvain Labedan

Le Maire
Alain Enault